

**AVIS PUBLIC  
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

**PRENEZ AVIS** que le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure ci-après décrites lors de la séance ordinaire du 21 juillet 2025 à 19h30 au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ces demandes.

• **DM-2025-30078 – Lot 6 654 400 – 300, avenue Louis-Lévesque**

Cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputée conforme les éléments suivants :

- L'absence d'aire de chargement, alors que l'article 154 du règlement de zonage 431, mentionne que pour une habitation multifamiliale de plus de 12 logements il doit y avoir au minimum, une rampe de chargement et de déchargement ;
- Une pente pour l'aire de stationnement sous-terrain de 20%, alors que l'article 134 du règlement de zonage 431, mentionne que la pente pour une aire de stationnement ne doit pas excéder 10 %.

• **DM-2025-30079 – Lot 3 953 772 – 474, rue Clifton**

Cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputée conforme une marge de recul latérale droite établie à 1,48 mètre pour un 2<sup>e</sup> étage d'un agrandissement projeté d'une habitation unifamiliale isolée, alors que selon la grille des spécifications qui se trouve à l'annexe B du Règlement de zonage 431, on mentionne que pour la zone H-35, une marge de recul latérale doit s'établir à 1,95 mètre.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 4 JUILLET 2025**

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE**

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 4 juillet 2025 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Me Alexandra Quenneville,  
Greffière